



Mairie de Gontaud-de-Nogaret

Compte rendu du Conseil municipal du 09/09/26 à 19h30

Début de la réunion à 19h30

Président : Christophe Augustin

Secrétaire : Hélène Corella

Tous présents sauf :

Absente : Catherine HERRADA, pouvoir à Lionel LE GALL

Alexandre POSER : arrivée à 19h40

Sandrine PAPA : arrivée à 20h00

Le maire informe en début de réunion :

Les points 7- 9 - 10 de l'ordre du jour, ne feront pas l'objet de délibération mais seront débattus pendant la séance du Conseil municipal.

1. Fixation et régularisation des tarifs RODP-Opérateur Orange

La fixation et la régularisation de la Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) due par l'opérateur Orange constitue une démarche réglementée essentielle pour garantir les recettes des collectivités territoriales.

ARTICLE 1 : Fixe le montant brut de base annuel de la redevance sur la base des tarifs réglementaires de référence (30 € / km en souterrain et 40 € / km en aérien) comme suit :

● Artères souterraines : 17,175 km × 30,00 € = **515,25 €**

● Artères aériennes : 24,246 km × 40,00 € = **969,84 €**

● **Montant de base total non indexé : 1 485,09 €**

ARTICLE 2 : Valide l'application des coefficients d'actualisation réglementaires annuels et fixe les montants définitifs à émettre à l'encontre de la société Orange pour la période 2022-2026 selon la ventilation ci-après :

● **Année 2022** (Coefficient 1,42136) : 1 485,09 € × 1,42136 = **2 110,85 €**

● **Année 2023** (Coefficient 1,56490) : 1 485,09 € × 1,56490 = **2 324,02 €**

● **Année 2024** (Coefficient 1,60900) : 1 485,09 € × 1,60900 = **2 389,51 €**

● **Année 2025** (Coefficient 1,62182) : 1 485,09 € × 1,62182 = **2 408,55 €**

● **Année 2026** (Coefficient 1,63700) : 1 485,09 € × 1,63700 = **2 431,32 €**

La mairie n'a pas réclamé ces redevances auparavant : elle peut faire la demande depuis 2022.

Montant total cumulé de la régularisation : 11 664,24 €

Vote du CM :
Contre :0
Pour :17
Abstention :0

2. Contrat de maintenance des chaudières

La proposition de contrat de maintenance de M NICODEMO comprend :

1 Entretien Complet d'une chaudière de Chauffage Central au Gaz

1 Contrôle visuel du conduit d'évacuation des fumées & Remise en Service

1 Diagnostic de dépannage compris par an.

1 Devis gratuit. Déplacement payant en cas de panne, main d'œuvre payante en cas de panne.

Les pièces détachées feront l'objet d'une facturation à part.

Pour les 6 chaudières gaz et la chaudière fuel de l'église Notre-Dame : 1908€ annuels

Vote du CM :
Contre :0
Pour :18
Abstention :0

3. Délibération - Indemnités de fonction conseiller municipal.

Le maire propose une indemnité de fonction pour Sandrine PAPA qui est référente ECOLE (3.50%de l'indice)

BRUT : 143.87€ NET : 124.30€

Le montant des indemnités de fonction des élus locaux est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Vote du CM :
Contre :0
Pour :18
Abstention :0

4- Délibération : CDG47 - Adhésion à la prestation aide au recrutement - Convention

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne (CDG 47) réalise des missions obligatoires et facultatives pour accompagner les collectivités locales dans la gestion de leurs ressources humaines.

Le Conseil des adjoints a décidé de confier toute la procédure de recrutement du Secrétaire Général.e de Maire au CDG47.

L'accompagnement du CDG 47 dans la procédure de recrutement comprend :

- L'analyse du besoin avec l'autorité territoriale,
- L'établissement de l'offre d'emploi et de la fiche de poste,
- L'aide à l'examen et à la présélection des candidatures.
- La réalisation du support des entretiens,
- La conception et la participation aux entretiens,
- L'élaboration de préconisations,
- L'accompagnement administratif complet (élaboration des convocations, réponses négatives aux candidats non retenus, réponses négatives aux candidats non sélectionnés après entretien, suivi de la procédure de nomination).
- Assistance lors des entretiens d'embauche

Le coût de cette prestation s'élève à 1 200€

Des entretiens d'embauche ont eu lieu le 07/09/26 l'après-midi durant 4 heures.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :18

Abstention :0

5 - Délibération : CDG 47: Création emploi Secrétaire Générale de Mairie.

La loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à améliorer le métier de secrétaire de mairie a fait évoluer, depuis le 1er janvier 2024, le terme « secrétaire de mairie » en « secrétaire général.e de mairie », confortant ainsi son statut et sa fonction.

Les règles de recrutement des secrétaires généraux.ales de mairie pour les communes de moins de 2 000 habitants évoluent au 1er janvier 2028. En effet, à compter de cette date, les communes de moins de 2000 habitants pourront recruter un agent aux fonctions de secrétaire général.e de mairie sur un grade relevant d'un cadre d'emplois classé au minimum en catégorie B uniquement.

Par conséquent, le recrutement au niveau de la catégorie C ne sera plus possible à compter du 1er janvier 2028.

Le maire propose au Conseil municipal la création du poste de Secrétaire Général.e de Mairie (SGM) dont les missions sont les suivantes :

- assister et conseiller les élus, pour la préparation du Conseil municipal, des commissions, la rédaction des délibérations et des arrêtés du maire ;
- gérer et développer les liens avec les structures intercommunales et les partenaires. Coordonner les services de la commune avec ses moyens matériels, financiers et humains ;
- animer les équipes et organiser les services ;
- assurer le suivi des services à la population ;
- élaborer et suivre l'exécution du budget ;
- suivre les marchés publics et les subventions ;
- gérer le personnel ;
- gérer le patrimoine communal et suivre les travaux.

Actuellement, ces compétences sont partagées entre les 3 secrétaires : vu la mutation de 2 secrétaires, le Conseil des adjoints a décidé d'accélérer le recrutement de la SGM.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :18

Abstention :0

6 - Délibération : CDG-47- Recrutement agent contractuel-ATSEM

Berthoumieux Carole, ATSEM, ayant renouvelé sa demande d'indisponibilité pour un an et Coutelier Blandine ayant fait ses preuves dans son remplacement, le contrat de cette dernière est renouvelé au poste d'ATSEM.

Nous avons l'obligation de lancer un recrutement pour le remplacement de Carole Berthoumieux à chaque renouvellement de sa demande d'indisponibilité.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :18

Abstention :0

7. Délibération : droit de préemption-Cua 26F0033

Ce point ne fera pas l'objet d'un vote mais d'un avis du Conseil municipal.

Il s'agit du garage situé au bout de la rue Tamisey de Larroque qui appartient à la famille Maisanti : c'est un bâtiment de 257m² au sol qui est en vente pour 51000€. La famille a trouvé un acquéreur.

C'est l'opportunité pour la commune d'acquérir un bâtiment qui pourrait rassembler les

locaux communaux pour les véhicules, l'atelier municipal, le stockage divers mais aussi créer des box de rangement sécurisé pour le matériel des associations. Il permettrait également de mettre aux normes les locaux sociaux (vestiaires, douches H/F).

Vu la position de ce bâtiment en entrée du village, il est nécessaire de s'interroger sur sa destination.

Vu les avis favorables, le projet va être étudié.

8-Délibération : Convention GEPU: gestion des eaux pluviales urbaines.

La GEPU désigne la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, un service public administratif qui gère l'eau de pluie en ville.

Une convention avec la GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) est établie pour sécuriser juridiquement, financièrement et techniquement la répartition des rôles entre une intercommunalité (qui détient la compétence) et ses communes membres ou un syndicat.

Le maire propose de ne pas verser de contribution pour l'année 2025. Le sujet va être étudié pour être mieux compris et voir les impacts pour les années futures.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

9-Délibération : Mise en place de la Taxe d'habitation sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

La TVLH désigne la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation.

Il s'agit d'un nouvel impôt foncier français créé par la loi de finances pour 2026, applicable à compter du 1er janvier 2027.

Remplacement des anciens dispositifs :

- Fusion : Remplace l'ancienne Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).
- Objectif : Unifier et simplifier le cadre fiscal pour lutter contre la crise du logement.
- Produit : Entièrement affecté au bloc communal (les collectivités locales).

Modalités d'application :

En zone tendue : Application obligatoire (de plein droit) pour les logements vacants depuis un certain temps.

En zone non tendue : Taxe facultative, mise en place sur délibération de la commune.

Biens concernés : Locaux non meublés à usage d'habitation laissés vacants de manière injustifiée.

Gontaud-de-Nogaret se situe dans une zone non tendue et n'a pas l'obligation d'instaurer cette taxe : il y a autour de 80 logements vacants. Ce sont des logements habitables : les logements insalubres ou en très mauvais état ne sont pas éligibles à cette taxe.

Vote du CM :

Contre :1

Pour :18

Abstention :0

10-Délibération : Détermination du taux de la Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Ajournée

11-Délibération : Poste Source.

Il s'agit d'une délibération pour approuver ou pas le changement d'implantation du poste source par rapport au projet initialement approuvé par le Préfet.

La nouvelle implantation se situe entre la propriété de Gilles Louvel et le bois du Marés sur la propriété de M de la Raitrie sur des terres exploitées par M Calabet.

L'avis du Conseil municipal n'a jamais été demandé par le passé.

Le maire indique qu'il ne vote pas mais qu'il est pour et qu'il donnera un avis écrit en insistant sur les sujets suivants:

- l'intégrité du paysage et les efforts qui seront faits sur ce sujet
- la réfection des routes qui vont être dégradées pendant les travaux

ENEDIS va proposer une réunion sur le côté paysager du projet.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :14

Abstention : 4

Voir document joint

12- Délibération : Désignation délégué CISPD

CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) est une instance de concertation et de coordination partenariale à l'échelle intercommunale dédiée à la sécurité et à la prévention de la délinquance.

Rôle et missions :

- Concertation locale : Il favorise l'échange d'informations entre les acteurs publics et privés d'un même territoire intercommunal.
- Diagnostic partagé : Il réalise une analyse des problématiques locales de délinquance, d'incivilités ou de violences.

- Plan d'actions : Il définit des priorités communes et élabore des programmes de prévention adaptés (jeunesse, aide aux victimes, tranquillité publique)

Patrick Maurin propose sa candidature et Alexandre Poser celle de suppléant.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

13- Délibération : SEM 47 - ZAC de Pierrot-Bilan financier 2025.

Hélène Corella résume le bilan financier de la SEM 47 pour l'année 2025 : le bilan complet sera joint au compte rendu.

ANNÉE 2025 : déficit de 293 403€

EN CUMUL : déficit de 1 606 190€

Ce déficit s'explique par le décalage entre les frais pré- opérationnels, les acquisitions et les cessions des terrains.

PERSPECTIVES 2026 et SUIVANTES : Vente macro lot à destination de Habitalys sur l'année 2026.

La trésorerie après financement théorique en fin de concession est positive de 5 467 €.

La SEM 47 a contracté un prêt de 900 000€ pour ce projet : les frais financiers sont importants.

La mairie doit jouer un rôle important pour impulser la vente de terrains. Une première réunion a eu lieu en juin : il y en aura d'autres.

Le projet Habitalys va débiter avant la fin de l'année.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

14- Délibération : VGA-Bilan d'activités 2025.

Le maire expose le document BILAN D'ACTIVITÉS 2025 de VGA.

Il sera joint au compte rendu.

19- Informations diverses

Le maire expose les points suivants au conseil municipal :

- **Tapage nocturne:**

Des citoyens se sont réunis et ont envoyé un courrier à la mairie pour se plaindre de personnes qui font beaucoup de bruit, la nuit, dans le village. Nous allons devoir réunir ces personnes et tenter de trouver des solutions avec eux.

La gendarmerie est intervenue à plusieurs reprises et a verbalisé 2 personnes.

- **Achat d'un tracteur tondeuse** en LLD chez Fiorot avec un broyeur et une remorque : le stade est maintenant tondu en 2.5h
- **Bilan action pigeons :**

Un prestataire est intervenu durant une nuit. Une centaine de pigeons ont été éliminés. Les riverains ont été prévenus et des demandes d'autorisation ont été déposées dans les boîtes aux lettres. C'était un essai : il va falloir trouver une solution moins onéreuse et plus efficace.

- **Marquage au sol :**

Intervention d'entreprise pour des marquages incitatifs pour la réduction de la vitesse des véhicules et la réfection d'autres marquages au sol.

- **Situation de la Poste :**

Le maire a reçu Mme Guillon, responsable à la Poste, qui annonce la fermeture du bureau de poste dans un an environ par manque de public : 9 à 10 personnes par jour en moyenne. La poste va proposer l'ouverture d'une agence postale avec des aides pour l'agencement et pour le fonctionnement. Nous allons devoir nous positionner.

- **Bilan des marchés :**

Cet été, les marchés gourmands ont très bien fonctionné et ont créé des moments de convivialité. Le marché dominical se poursuit avec la participation active des commerçants gontaudais : ce n'est pas un marché d'été, il doit perdurer. Les élus impliqués dans ce projet sont remerciés.

- **SFR**

SFR est racheté par Bouygues. La mairie a été contactée par Bouygues pour installation d'un capteur sur l'antenne à côté de chez M Tomiet. Le maire va rencontrer LOT ET GARONNE NUMÉRIQUE pour impulser une prise de conscience sur les difficultés dans ce domaine sur le village : réseau téléphonique et internet.

- **Lotissement**

Une rencontre avec un constructeur agenais aura lieu le 15 septembre.

- **Bilan rentrée scolaire :**

141 enfants vont à l'école de notre commune cette année. Il y a eu une réunion de pré-rentrée avec les enseignants, les agents municipaux et les FRANCAS, la mairie d'Hautevignes pour un moment de rencontre. Le jour de la rentrée, le

Conseil des adjoints étaient présents pour accueillir les enfants, les parents pour créer un moment convivial et de dialogue. Le maire était présent à la réunion de rentrée de l'école élémentaire : 65 familles étaient représentées sur 91 enfants.

- Fête municipale : l'organisation est en place.

20- Questions diverses

Patrick Maurin propose une réflexion collective sur la création d'un espace unique de mémoire dans notre commune, en regroupant les différentes stèles sur un même site. L'objectif ne serait pas d'effacer ou de remplacer une mémoire, mais au contraire de rassembler nos histoires et nos hommages dans un lieu paysager, digne et accessible, qui pourrait accueillir toutes nos commémorations et permettre de mieux transmettre aux jeunes générations le souvenir de ceux qui sont morts pour la France. Des subventions pouvant être envisagées pour ce type de projet, cette idée pourrait aujourd'hui être étudiée collectivement.

Le maire répond que c'est effectivement un sujet mais que nous devons prioriser.

Fin de la réunion à 22h20.

